

Arrêté N° MA-ART-2023-277

OBJET : Autorisation d'occupation du domaine public temporaire, 17-19 rue du 12 juin 1944, le vendredi 22 décembre de 9h00 à 20h00, Les Monts d'Aunay

Le Maire de Les Monts d'Aunay,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Route ;

Considérant la demande présentée par Mme Marina MARTIN visant à faire réserver 4 places de stationnement devant le 17-19 rue du 12 juin 1944 à Aunay-sur-Odon, commune déléguée de Les Monts d'Aunay, afin de procéder à son déménagement le vendredi 22 décembre du 9h00 à 20h00 ;

ARRÊTE

Article 1 – Quatre places de stationnement sont réservées devant le 17-19 rue du 12 juin 1944 le 22 décembre 2023 de 9h00 à 20h00 ;

Article 2 – La signalisation réglementaire est mise en place par la commune.

Article 3 - Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie selon les lois en vigueur.

Article 4 - Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 - L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Le demandeur,
- Le chef de brigade de gendarmerie de Les Monts d'Aunay,
- Le directeur de l'ARD,
- Le chef du centre de secours de Les Monts d'Aunay,
- Monsieur VAL – Kéolis (BUS VERTS),
- Les voyages de l'Odon,
- Le responsable des Services Techniques,
- Le service voirie de Pré-Bocage Intercom,
- Le service valorisation, collecte et recyclables.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Les Monts d'Aunay, le 20 décembre 2023.

Pour extrait certifié conforme
le Maire, Mme Christine SALMON

